

H A U T E

Décision n° 317/2025
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - Madame CUELHES Fanny en tant qu'agent d'entretien du 31 mai au 1^{er} juin 2025,
 - Madame DARROU Léa en tant qu'agent d'entretien du 2 au 22 juin 2025,
- un avenant au contrat de travail avec :
 - Madame RAVET Marina en tant qu'agent d'entretien du 1er juin au 30 septembre 2025,

Fait à Jonzac,
Le **28 MAI 2025**

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex